

une vigne joignante par derrière, située en la rue des Auges, mais nulle trace de la vigne de Saint-Sébastien.

Donc la vigne en question ne lui appartenait plus en 1515-16.

Enfin nous arrivons à Claude Besson, CC. 20, fol. 216, v. et suivants :

« Claude et Pierre Besson, héritiers de feu Anthoine
« Besson (5), tiennent une maison aulte, moyenne et
« basse, devers de la montaigne, joignant la maison de
« Saint Pol et portal du cloistre dudict Saint Pol, estime
« par an xxx l., pour ce. vi^{xx} l.

« Plus tient une vignè au chemyn tendant de la porte
« du Griffoz à Saint Sebastien, au devant de la croix du
« Griffoz, contenant xxx fessorees, estime avec la maison
« a la charge III asnees ving (*sic*) au prieur de la Platière et
« vi l. pension aux Carmes. xx l.

« Plus tient pres la porte Saint Marcel, une grant
« vigne contenant xxxiii hommes, que fut de Lospital
« du Pont du Rosne, acquise par ledict Claude Besson
« estime. XLIX ^l, x ^s.

« Plus deux autres petites vignes joignans ensemble,
« acquises dudict Hospital, appellees de la Malle Vigne (6),
« estime. XXII ^l, x ^s. »

Mais dans la longue énumération des propriétés de Claude Besson, on ne trouve aucune mention se rapportant à la vigne des Dallières.

(5) Chanoine de Saint-Paul et oncle de Claude Besson.

(6) Ces vignes étaient situées au territoire de la Granolière, en dehors du tènement du Perrier.